

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 135 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN représenté par Xavier CACHARD - René CANEZI représenté par Gérard PEPE - Pascal CHAIX représenté par Gérard CHENOZ - Eric DI MECO représenté par Maurice TALAZAC - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Albert GUIGUI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Benoît PAYAN - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Henri RUGGERI - Gérard SBAGIA représenté par Robert HABRANT - Jean-Louis TIXIER représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine ROUZAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - Jean-Claude GAUDIN - Mourad KAHOU - Martine MATTEI - Frédéric OUNANIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 005-937/08/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association Recyclodrome pour l'amélioration de la gestion des déchets des professionnels de Noailles et approbation d'une convention

DGPDE 08/2208/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole fait de l'amélioration de la propreté à Marseille une de ses priorités.

Le quartier de Noailles, qui connaît une activité commerciale intense, doit faire face à des flux continus de déchets, impliquant des problèmes de dépôts sauvages et de débordements de conteneurs, considérés comme source de saleté.

Face à ce constat, la Communauté Urbaine a élaboré plusieurs scénarii visant à traiter efficacement les déchets des professionnels de Noailles et à améliorer par conséquent la propreté globale du quartier. Avant de mettre en œuvre ce projet global, Marseille Provence Métropole compte lancer un dispositif transitoire expérimental consistant à mettre à disposition des professionnels abonnés des bennes de collecte à des plages horaires fixes et des enclos à cartons.

Afin de garantir la réussite de ce dispositif expérimental, il est indispensable de faire connaître ces nouveaux équipements et d'en garantir leur bonne utilisation par les professionnels en lançant des actions de sensibilisation et de communication.

Implantée dans le quartier Noailles, Recyclodrome est une association créée en mars 2004, qui a pour but la sensibilisation du public aux problématiques environnementales et le développement d'activités environnementales permettant notamment la récupération et la valorisation de déchets, sous forme de Recyclerie-Ressourcerie.

L'association Recyclodrome connaît bien la problématique des déchets de Noailles puisqu'elle a réalisé début 2008 pour la Communauté urbaine et la Ville de Marseille une étude sur la gestion des déchets secs et recyclables par les professionnels de ce quartier (cartons-cagettes).

Sa mission serait double :

- Informer au mieux les commerçants du dispositif mis en place et des consignes à respecter,
- Accompagner sur le terrain les professionnels dans leur démarche de tri des déchets et de bonne utilisation des nouveaux équipements qui leur seront mis à disposition

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver une convention définissant les modalités d'attribution d'une subvention de 6 000 € à l'association Recyclodrome.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt d'améliorer la gestion des déchets des professionnels dans le quartier de Noailles,
- Que le projet répond aux objectifs et aux orientations mis en œuvre par la Communauté urbaine dans le cadre de sa stratégie en matière de propreté et de gestion des déchets.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 6000 euros à Recyclodrome pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'accompagnement sur le terrain des professionnels de Noailles.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et Recyclodrome.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 4 :

Les crédits nécessaires à la dépenses d'un montant de 6000 euros sont inscrits au budget fonctionnement de la Communauté Urbaine :
Fonction 812 – Nature 6574 – Sous-Politique G110.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
à la Propreté, Traitement des déchets,
Eau et Assainissement

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une Agglomération Eco-Responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI